

reine Elisabeth II (SC 1959, chap. 33) a institué le Fonds de \$1 million qui doit être administré par un conseil de fiducie dans le but d'aider à la recherche sur les maladies de l'enfance. Le premier ministre est comptable au Parlement de l'administration du Fonds.

Gendarmerie royale du Canada. La Gendarmerie royale du Canada est une gendarmerie civile organisée et administrée par le gouvernement fédéral. Créée en 1873, elle s'appelait alors Police montée du Nord-Ouest. Elle est régie actuellement par la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (SRC 1970, chap. R-9) et est chargée de l'application des lois fédérales dans tout le pays. En vertu d'une entente conclue avec les gouvernements de huit provinces (toutes sauf l'Ontario et le Québec), elle est également chargée de l'application du Code criminel du Canada et des lois provinciales dans ces provinces sous la direction de leur Procureur général respectif. Dans ces provinces, la Gendarmerie s'occupe du service de police dans 166 municipalités, assurant l'application du droit pénal et des lois provinciales et municipales. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le service de police est assuré exclusivement par elle. Un commissaire, nommé par le gouverneur en conseil, dirige et administre la Gendarmerie et s'occupe de toutes les questions connexes sous la direction du Solliciteur général du Canada.

Héritage Canada. Créé en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (SRC 1970, chap. C-32), Héritage Canada est un trust national autonome qui s'occupe de la préservation des édifices, lieux et sites naturels et panoramiques qui font partie du patrimoine du pays. Ses activités sont financées au moyen des cotisations des membres, des contributions et des intérêts d'un fonds de dotation auquel le gouvernement fédéral a participé pour \$12 millions. Héritage Canada tente d'obtenir l'appui du public, de fondations et de corporations; toute personne intéressée peut devenir membre de cet organisme.

Information Canada. Information Canada entrait en activité le 1^{er} avril 1970. Lors de sa création, il a absorbé la Division de l'édition de l'Imprimeur de la Reine, la Commission des expositions du gouvernement canadien, et, en 1971, la photothèque de l'Office national du film. Il est composé de cinq grandes directions. A la fin de 1975, le gouvernement annonçait la disparition de l'organisme à la fin de mars 1976.

La Direction des communications est chargée d'améliorer le processus d'information du gouvernement en donnant des conseils aux ministères et organismes pour les aider à élaborer ou à mettre en œuvre des programmes d'information; en instituant des projets spéciaux destinés à combler les lacunes du côté de l'information en relevant le niveau de connaissance qu'ont les citoyens de tous les programmes et services fédéraux; et en coordonnant les projets d'information mettant en cause plusieurs ministères ou organismes.

Le Secrétariat du design graphique, créé en janvier 1974, fait également partie de la Direction des communications. Le Cabinet lui a donné pour fonction de relever, de façon générale, la qualité et l'efficacité du design au gouvernement. Il est également chargé de la coordination du Programme d'identité fédérale, qui a pour objet l'application généralisée des trois symboles graphiques utilisés pour l'identification des activités fédérales: le symbole fédéral, le drapeau et les armoiries.

La Direction des expositions conçoit et réalise des présentations et des expositions, au Canada et à l'étranger, pour le compte des ministères et organismes fédéraux. Elle comprend une Section des services audio-visuels qui prépare de la matière pour les expositions, et fournit également des conseils d'ordre technique et concernant la création à la demande d'autres ministères et organismes.

La Direction des opérations régionales a pour fonction de faciliter l'échange d'information sur les programmes fédéraux, à l'intention du public, entre les différentes régions du Canada et Ottawa. Elle dirige l'exploitation des 11 informathèques et six librairies d'Information Canada; elle maintient des équipes d'agents d'information mobiles; et elle aide à la mise au point de réseaux d'information.

La Direction de l'édition assure la promotion et la vente des publications du gouvernement par l'entremise des librairies d'Information Canada, du service central des commandes postales et d'un réseau de dépositaires privés; elle conseille les ministères, sur demande, en matière d'édition et diffuse les publications d'un certain nombre d'organisations internationales, notamment des Nations Unies.

La Direction de la recherche et de l'évaluation est chargée de tous les travaux de recherche et études d'évaluation effectués au sein d'Information Canada ou pour son compte. Elle s'occupe également de la coordination et de la mise au point de programmes de recherche à la demande d'autres ministères et organismes publics.

Information Canada est comptable au Parlement par l'entremise du ministre du Travail.

Ministère des Affaires des anciens combattants. Créé en 1944 (SRC 1970, chap. V-1), ce ministère s'occupe exclusivement du bien-être des anciens combattants ainsi que des personnes à leur charge et à la charge des militaires morts en service actif ou par suite d'une invalidité attribuable à leur service de guerre. Il est autorisé à fournir des services de traitements (hospitaliers, médicaux, dentaires et prothétiques), des services de bien-être, une aide scolaire, une assurance-vie et une aide à l'établissement sur des terres et à la construction domiciliaire.